

Note établissant
le sang
Meisenier,
du Pays de Grimbergen,
de Frédéric Thomaes
de ses enfants
et de son petit-fils

Cette filiation débute avec **Engelbertus van Heymbeke** et **Alène Covens**, dont l'un des fils, nommé **Henrick Van Heymbeke**, fut reconnu en 1698 comme étant de sang meisenier (« *van meiseniersbloed* »). Un frère germain (« *broer van volle bed* ») d'**Henrick**, nommé **Andreas Van Heymbeke**, continue la filiation établie dans la présente note. **Andreas van Heymbeke** épousa **Catharina De Mesmaecker**, qui était également « *de sang meisenier* ». Leur fille, **Carolina Josepha van Heymbeke** épousa **André Minet**, et leur descendance a été reconnue par l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles.

1. Ingel ou **Engelbertus**, ou encore **Angelus van Heymbeke**¹, qui était le fils de **Peeter van Heymbeke**² et de **Barbara van Daele** ou **van den Daele**,

¹ Sur la famille **van Heymbeke**, de Jette et Ganshoren, voir B.-W. van Schijndel, « *Généalogie de la Famille van Heymbeeck* », dans la revue « *Le Blason* », 1951, Bruxelles, pages 1 à 33 et également pour les premières générations, les corrections apportées par l'étude de Leo Lindemans, « *Aanvullingen bij de genealogie Evenepoel V, 24. Van Heijmbeeck* » dans la revue « *Eigen Schoon en De Brabander* », Grimbergen, 1993, pages 372 à 379. Voir aussi pour les ascendants de **Carolina Josepha van Heymbeke**, Leo Lindemans, « *Genealogie Usselinckx te Brussel en omstreken* », extrait du « *Jubileumboek 25 jaar VVF Brabant* », 1990, pages 59 à 68. Dans notre étude, les dates relatives à **Jan van Heymbeke** et à son fils **Peeter van Heymbeke** sont tirées de ces ouvrages. Voir également l'étude de sœur Gladys Guyot « *Le terrier de Gérard-François-Balthasar de Villegas, seigneur de Rivieren-Jette-Ganshoren-Hamme-Relegem et Bever en 1726* », parue dans la revue « *Le Folklore brabançon* », n°252, livraison de décembre 1986, pages 365 à 403 « *Les Van Heijmbeck, notabilités des seigneuries, étaient apparentés aux principales familles de Jette-Ganshoren. Ils exploitèrent par l'un ou l'autre de leurs membres l'Hof ten Berghe, le Luijzenberg, et surtout la grande ferme de Ribodegem. De ce fait, plusieurs furent inhumés dans l'église Saint-Martin de Ganshoren, preuve de leur notoriété. Jan van Heijmbeck, qualifié Eersaemen sur une dalle funéraire, est décédé le 15 juillet 1642, et sa femme, Françoise Usselinckx, d'une famille connue de brasseurs bruxellois, le 13 juillet 1632 ; leur fils Engelbert le 15 décembre 1691 et sa femme Hélène Covens le... ; Andries van Heijmbeck, échevin, + le 26 septembre 1741 à 52 ans, et trois de ses enfants qu'il avait eu de sa femme Catherina De Mesmaecker ; son fils Jacques, enfin Anna van Heijmbeck, née dans la "magna villa de Ganshoren è regione Koekelberghe" ou Ribodegem, selon l'inscription du curé dans le registre paroissial ; Anna, veuve de Jan Puttaert, mourut en 1756 à 85 ans ». Voyez enfin les filiations des dossiers 001B et 021 sur le site internet des « *Meiseniers uit het Land van Grimbergen* ».*

² **Jan van Heymbeke** (lui-même fils de **Jan van Heymbeke** et d'**Elisabeth van Wassenhoven**) était échevin de *Jette-Saint-Pierre*, homme de fief de *Jette-Saint-Pierre* et censier-juré du seigneur de Coeckelbergh. Il fut inhumé à *Ganshoren* le 15 juillet 1642. Il avait épousé

fut échevin de Jette-Saint-Pierre, et fut inhumé à Ganshoren le 17 décembre 1691. Il épousa le 8 février 1665 à Malderen³ **Alene** ou **Helena** ou encore **Hélène-Anne Covens**, ou comme mentionné dans son acte d'inhumation, **alias (De) Cobel(e)er**, qui fut inhumée le 30 avril 1718 à Ganshoren d'après le registre paroissial de Jette Saint-Pierre⁴. Elle testa le 27 septembre 1717 pardevant le notaire Guillaume van der Borcht⁵. **Engelbertus van Heymbeke** et **Alene Covens** avaient eu onze enfants entre 1666 et 1691 : les deux premiers furent baptisés à Wemmel et les autres à Jette Saint-Pierre sauf une de leurs filles, baptisée 1674 à Molenbeek-Saint-Jean du fait que l'église était inaccessible à cause de l'occupation militaire du village. Ils eurent notamment **Henrick Van Heymbeke**, baptisé à Wemmel⁶, qui fut reconnu comme « *meisenier* »⁷ le 8 février 1698 et également **Andreas Van Heymbeke**. Ce dernier⁸ suit-ci-après :

Franchoise Usselinckx, morte à Ganshoren le 13 juillet 1632 (ou 1637 d'après Leo Lindemans « *Genealogie Usselinckx, te Brussel en omstreken* », dans « *Jubileumboek van V.V.F. Brabant* », Leuven, 1990, pages 59 à 68), qui était la fille de **Peeter Usselinckx** (qui, d'après Leo Lindemans, était le fils d'**Ambroos Usselinckx**, mentionné à Leeuw-Saint-Pierre en 1539. Voyez aussi Augustin Becquet, « *Les Usselinckx, brasseurs à Bruxelles* » dans la revue « *L'intermédiaire des Généalogistes* », n° 164, deuxième livraison de 1973, pages 104 à 111) et d'**Elisabeth van Cutsem** (qui était la fille de **Joos van Cutsem** et de **Kathelijne van den Berge**). **Jan van Heymbeke** et sa femme **Franchoise Usselinckx** eurent plusieurs enfant et notamment **Peeter van Heymbeke**, « *pachter tot Ganshoren* », échevin de Jette-Saint-Pierre, natif de Ganshoren.

³ **Engelbertus van Hymbeke** et **Helena Covelers** le 8 février 1665 : f° 14 « *Contraxerunt matrimonium 8 februarij 1665 Engelbertus van Hijmbeke et Helena Covelers coram me pastore et testibus Henrico Covelers et Adriana van Hijmbeke* ».

⁴ Jette-Saint-Pierre, f° 277 : **Alena Covens**. La date est bien celle de 1718 et non de 1713 comme indiqué par B.-W. van Schijndel. D'ailleurs, elle testa en 1717.

⁵ Archives de l'Etat à Anderlecht, microfilm n° 783 035, Notaire Guillaume (3^e) van den Borcht, 4511/3, Acte du 27 septembre 1717, « *en gecompareert is in propre persoone de Eersaeme helena Covens wed(uwe) wijlen Engelbertus van heijmbeeck (...) dat haeren Sone Andreas van heijmbeeck alnoch onhecht sal moeten genieten vuijt haere achter te laetene (...) franchois van heijmbeeck haeren sone (...) anna van heijmbeeck getrouwt met jan Puttaert, Item Jan ende Erasmus van heijmbeeck mitsgaeders de kinderen van wijlen hendrick van heijmbeeck oock sullen moeten worden (...) gelijk de voors(eijde) franchois van heijmbeeck hunnen broeder heeft (...) Anna, Jan, Erasmus, Franchois ende Andries van heijmbeeck (...) ende gepasseert ten huijse van haer testatrice gestaen binnen de prochie van Ganshoren (test. Joannes Franciscus Renaux et Guilielmus Andreas Douseleth) G. van den Borcht* ».

⁶ **Henricus van Heymbeek**, fils de **Engelbertus** et de **Helena Covens**, baptisé à Wemmel le 25 mai 1666 (f° 238).

⁷ *Register van de meiseniers uit het land van Grimbergen (1413 – 1795)* : 08-02-1698 **Henrick van Heymbeke**, z. **Engel** en **Helena Covens** (Wemmel – St.-Jan-Molenbeek). Stravers : Sieur Hendrick van den Daele en Nicolaes van der Straeten. G.18.

⁸ Son identification est prouvée par l'acte notarié du 9 juillet 1723 passé pardevant le notaire Rousseau, donnant sa filiation et mentionnant son épouse, de sorte qu'il n'y ait aucun doute (Archives de l'Etat à Anderlecht, Notariat Général du Brabant, microfilm n° 770 848) : « (...) 9a Julij 1723 compareerde voor mij Nicolas Rousseau (...) in propre persoonen de Eersaemen francois ende Andreas van heijmbeeck gebroeders kinderen van wijlen Engels van Heijmbeek en van helena Couvens gehuysschen waeren (...) Andreas van heijmbeke (...) Catharina de mesmaecker sijn huijsvrouw (...) ».

2. Andreas Van Heymbeke, « *pachter op het Hof Rybodegem* », qui sera échevin de la seigneurie de Rivieren à Ganshoren et échevin de Jette-Saint-Pierre, fut baptisé à Ganshoren le 10 mars 1690. Il fut inhumé dans l'église Saint-Martin de Ganshoren le 26 septembre 1741, « *âgé de 52 ans* ». Il avait épousé le 7 mai 1719 à Zellik⁹ **Catharina De Mesmaker** ou **De Mesmaeker**, qui avait été baptisée¹⁰ à Zellik le 8 février 1695. Veuve, celle-ci épousa en secondes noces à Jette Saint-Pierre le 16 juin 1742 « *Dominus* » **Rolandus Franciscus Ha(e)gen** et elle mourut à Ossel le 30 novembre 1753¹¹.

3. Carolina Josepha Van Heymbeke¹², baptisée à Ganshoren¹³ le 19 mars 1732 et morte¹⁴ à Bruxelles le 11 juillet 1800. Elle avait épousé à Ossel¹⁵ le 4 septembre 1751 **André Minet**, baptisé à Wavre le 2 mai 1715. Il résidait¹⁶ vers 1767 à Bruxelles, à la rue de la Madeleine, à l'enseigne de

⁹ f° 48 : « 7 majj (1719) contraxerunt matrimonium Andreas van Heymbeek et Catharina de Mesmaker coram Cornelis de Mesmaker (?) de nostra (plusieurs mot illisibles) joes Puttart et Francisco (illisible) in dispensatione (?) (illisible) »

¹⁰ Zellik, f° 95. **Catharina De Mesmaker** était la fille de **Joannes De Mesmaker**, baptisé à Berchem-Sainte-Agathe vers 1652, censier à Zellik, et de **Maria De Roy** ou **De Roije**. Plusieurs frères de Catharina furent reconnus comme étant *meiseniers*.

¹¹ f° 319 : « Die 30 nov :1753 obyt Joa Catharina de Mesmaker uxor Dni Roelandi Hagen sepulta in ecclesia ».

¹² Voir B.-W. van Schijndel, « *Généalogie de la Famille van Heymbeek* », dans la revue « *Le Blason* », 1951, Bruxelles, pages 1 à 33 et spécialement page 29 pour **André Minet** et sa femme **Caroline Josèphe van Heymbeke** fille d'André.

¹³ **Carolina Josepha Van Heymbeek** baptisée le 19 mars 1732 (f°12 ou 6 verso) : « 19 martii (1732) baptisata sub conditione est Carolina Josepha Van Heymbeek filia Andrea et Catharina Mesmaker conjugum susceperunt Petrus Mesmaker et Carolina Verhassel » (en marge : « *Ganshoren* »).

¹⁴ Le 22 messidor de l'an huit de la République française. Bruxelles, acte de décès n° 2008 : « *Aujourd'hui, vingt quatre messidor de l'an huit de la République française à deux heures et demie de relevée par-devant moi Joseph Fourmaux adj. au Maire, Membre de l'Administration municipale de la Commune et Canton de Bruxelles, Chef-Lieu du Département de la Dyle, élu pour recevoir les Actes destinés à constater les Naissances et Décès des citoyens sont comparus en la Maison commune Georges Nicolas Drugman âgé de quarante cinq ans, Directeur du grand hospice civil établi en cette commune et Joseph Barjon âgé de trente cinq ans, inspecteur des infirmes au dit hospice, tous deux y domiciliés lesquels m'ont déclaré que Caroline Van Heijembeek âgée de soixante sept ans native de Ganshoren est morte le vingt deux messidor à une heure de relevée au dit hospice. D'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du Décès de ladite Caroline Van Heijembeek et j'en ai dressé le présent Acte que Georges Nicolas Drugman et Joseph Barjon ont signé avec moi. Fait en la Maison commune de Bruxelles, les jour, mois et an ci-dessus. (signé) GN Drugman l'ainé, Barjon, J : fourmaux ».*

¹⁵ Ossel, f° 243 « (1751) Die 4 7bris contraxerunt matris coram infrascripto cum dispensat : in bannis Andreas Minet et Carolina Josepha van Heymbeek testes fuerunt D : Joannes Franciscus Haghen et Nicolaus (illisible) G : Cuypers past : Ossel et Brussegem »

¹⁶ « *Le guide fidèle contenant la description de la ville de Bruxelles* », édité en 1761, cite à la page 94, sous la rubrique « *Marchands de Quincaillerie et Modes* » : « *Minet, Pongel Merckt* ». D'après Jean d'Osta dans son *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, Paul Legrain, 1986, le Pongel Merckt (ou Marché à la Livre) est le tronçon de l'actuelle rue des Éperonniers entre la Place Saint-Jean et le Marché-aux-Fromages. Aux Archives de la ville de

« *Croone Imperial* » où il mentionné comme étant *boutiquier* et « *Suppost des Archers* »¹⁷. Il est qualifié de « *meester cremer tot Brussel* » dans plusieurs actes. Il fut inhumé à Bruxelles (Notre-Dame de la Chapelle) le 30 novembre 1775¹⁸. Il obtint la bourgeoisie de Bruxelles, étant reconnu, le 13 juin 1754 comme issu du **lignage Coudenbergh**¹⁹. Ils eurent deux enfants, dont :

- 4. Catharina Joseph Minet** baptisée le 10 juillet 1752 à Bruxelles (Saint-Nicolas). Alors établie en la paroisse Sainte-Walburge à Bruges, elle épousa le 26 septembre 1785 à Bruges (Saint-Sauveur, 2^{ème} portion) **Philippus Jacobus Allaert**, baptisé à Bruges (Saint-Sauveur, 2^{ème} portion) le 19 septembre 1759 et mort à Gand le 16 juillet 1832. Ils eurent au moins trois enfants, mais un seul de ceux-ci survécut :
- 5. Jean Joseph Allaert**, baptisé à Gand (Saint-Jacques) le 24 juillet 1789, épousa à Gand le 11 octobre 1809 **Joanne Petronille Vanhecke**, née à Gand (Saint-Michel Nord) le 21 juillet 1782. Ils eurent plusieurs enfants et notamment :
- 6. Catherine Joanne Allaert**, née à Gand le 1^{er} mars 1812 et morte à Gand le 29 août 1863, épousa à Gand le 9 février 1837 **Pieter Franciscus Morel**, né à Gand le 6 novembre 1784 et mort à Gand en 1878. Ils eurent :
- 7. Marie Jeanne Morel**, née à Gand le 1^{er} mai 1837 et morte à Renaix le 28 septembre 1897, épousa à Renaix en 1860 **Théodore Duhaut**, né à Renaix le 14 mars 1833 et mort à Renaix le 12 avril 1905. Ils eurent :

Bruxelles, sous la référence « Procès n° 8483 », se trouve une « demande » du 12 février 1763 d'André Minet « à son Altesse Royale tendante à obtenir des lettre d'attribution pour un terme de six années » : « *André Minet, bourgeois établi en cette ville de Bruxelles depuis près de vingt années, y fait un commerce assez étendu en quinqualeries de toute espèce et a taché en tous tems d'établir et maintenir un ordre aussi exact dans tous les pajemens des obligations qu'il contractait du chef de son négoce (...) il est arrivé qu'un grand nombre de colporteurs auxquels il était en usage de confier des marchandises pour en faire le débit sur le plat pays sont disparus sans payer et d'autres revenus sans argent (...) et il a du consentir à la vente publique d'une bonne partie des marchandises de sa boutique et payer par ce moyen la somme de six mille florins ou environ à ceux des créanciers qui étaient le moins traitable (...)* ». Ses dettes s'élevaient à 7 634 florins alors que ses avoirs minutieusement inventoriés et comprenant « *sa maison sise en cette ville rue du Ponder Mert* », se montaient à 15 487 florins. Il est vraisemblable que cette demande de sursis de paiement n'ait pas été agréée et qu'André Minet ait alors vendu en 1763 ou en 1764 son immeuble au Pongel Merckt pour prendre en location non loin de là, l'immeuble à l'enseigne de la Couronne impériale de la rue de la Madeleine où on le retrouve en 1767.

¹⁷ Albert Mehauden et Michel Vanwelkenhuyzen, « *La ville de Bruxelles, ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767* », 2^e édition, Bruxelles, 2008.

¹⁸ « 30 (november 1775) *sepultus est in cameterio nostro Andreas Minet maritus Clara (sic) Josepha Van Heymbeek* ».

¹⁹ Voir aussi l'ouvrage de Désiré van der Meulen, « *Liste des personnes et des familles admises aux Lignages de Bruxelles, depuis le XIV^e siècle jusqu'en 1793* », paru à Anvers en 1869, page 29 : *Admissions au Lignage de Caudenbergh, MINET André fut déclaré être issu du lignage en 1754.*

- 8. Albert Duhaut**, né à Renaix le 23 mars 1877, et mort à Renaix le 2 mars 1941, épousa à Renaix le 13 février 1899 **Marie Zoé Vanherpen**, née à Renaix le 13 juillet 1876 et morte à Renaix le 1^{er} février 1966. Ils eurent :
- 9. Georges Duhaut**, né à Renaix le 16 août 1912, et mort à Auderghem le 10 mars 2000, épousa à Heule le 10 janvier 1936 **Clara Nuyttens**, née à Heule le 2 mars 1913 et morte à Ellezelles le 15 août 1996. Ils eurent une fille unique :
- 10. Jacqueline Duhaut**, née à Renaix le 13 août 1937, épousa à Renaix le 30 décembre 1957 **Xavier Thomaes**, né à Renaix le 6 décembre 1926 et mort à Renaix le 18 décembre 2013. Ils eurent cinq enfants, dont :
- 11. Frédéric Thomaes**, né à Renaix le 1^{er} mars 1962, épousa à Renaix le 14 juillet 1989 **Marie-Claire Lodefier**, née à Uccle le 24 juin 1963. Ils eurent :
- 12. Anne-Céline, Hélène et Maximilien Thomaes** nés respectivement à Uccle le 25 juin 1990, à Uccle le 9 mai 1993 et à Ixelles le 27 avril 2000. **Hélène Thomaes** eut de **Nicolas Fourdin**, né à Bruxelles (Laeken) le 10 août 1984 :
- 13. Mathéo Fourdin Thomaes**, né à Bruxelles (Laeken) le 16 février 2017.

Le dimanche de Pentecôte, 4 juin 2017

Transcription des actes et documents justificatifs de la filiation de sang meisenier

Note générale : l'établissement de la filiation par des actes probants authentiques ou officiels n'a pas donné lieu à des difficultés particulières sauf en ce qui concerne l'acte de décès de **Catherine Joseph Minet**, fille d'**André Minet**. En effet, cet acte de décès n'a pas été retrouvé, ni à Gand, ni à Bruxelles, ni non plus à Bruges. Il a dès lors fallu démontrer par l'acte de succession de **François Minet**, frère de **Catherine Minet**, que **Jean Joseph Allaert**, fils de **Catherine Minet**, était bien le neveu de **François Minet** et donc le petit-fils d'**André Minet** et de **Caroline Josepha Van Heymbeke**.

Sur Andreas van Heymbeke et sa femme Catharina de Mesmaecker

Par l'acte du 9 juillet 1723 du protocole du notaire Nicolas Rousseau, du Notariat Général du Brabant, aux Archives de l'Etat à Anderlecht (microfilm n° 770 848), sa filiation, comme fils d'**Engels van Heymbeke** et d'**Alena Covens**, et son identification, comme mari de **Catharina de Mesmaecker**, sont prouvés, de sorte que tout doute est exclu : « (...) 9a Julij 1723 compareerde voor mij Nicolas Rousseau (...) in propre personen de Eersaemen francois ende Andreas van heijmbeeck gebroeders kinderen van wijlen Engels van Heijmbeeck en van helena Couvens gehuysschen waeren (...) Plus loin dans l'acte : *Andreas van heijmbeke (...) Catharina de mesmaecker sijn huijvrouw (...)* ».

Sur Caroline Josèphe van Heymbeke et son époux André Minet

L'on se reportera au « **Manuscrit De Roovere** », conservé au Fonds Général du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique (« *Filiations reconnues sous l'Ancien Régime pour l'admission aux Lignages de Bruxelles* ») tel que transcrit par M. Paternostre de La Mairieu, paru au Recueil X des Tablettes du Brabant. A la page 208 de ce Recueil, son ascendance est donnée. Il est cité comme : « XIV – **Andreas Minet**, déclaré en 1754 par le Lignage **Coudenbergh** issu de ce même lignage ; x **Carolina-Josephina van Heijmbeke** ». Le Manuscrit donne l'ascendance d'**André Minet** jusqu'à **Jan Spijskens l'Ancien**, échevin de Bruxelles, « *Huit* » de la Gilde drapière en 1381, du lignage **Coudenbergh**. L'on se reportera également au Recueil V des Tablettes du Brabant (« *Les registres du lignage Coudenberg, admissions et résolutions* ») pour le dossier d'admission d'**André Minet** au lignage

Coudenberg. Il a été vérifié à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque royale que la transcription parue dans le Recueil X des Tablettes du Brabant est bien conforme au manuscrit original (pages 119 à 124 du Manuscrit original du *Fonds Goethals, manuscrit n° 858*, extrait intitulé « *Boom Genealogieck gedient hebbende soo tot admissie in het Coudenberghs geslacht als tot het verclaeren van uijt het selve geslacht gesproken te sijn der Heeren van Berchem, van Doornick, Charlier, Leijniers, van Elder, Stoefs, van Haelen, Minet, Testaert ende Forton* ») et que tous ces documents concordent, notamment avec les « *Preuven der Geslachten* »²⁰ aux Archives de la ville de Bruxelles.

Bruxelles : actes de baptême tirés des registres de la paroisse Saint-Nicolas de 1752 et 1759

10 julii (1752) baptizata est **Catharina Joseph** filia **Andrea Minet** et **Carolina Joseph van Heijmbeke** conjugum nata hodie mane circa nonam quam susceperunt Gerardus Simon et Catharina de Mesmaeker.

20 maij (1759) baptizatus est **Franciscus Albertus Josephus** filius **Andrea Minet** et **Carolina Joseph van Heijmbeke** conjugum quem susceperunt Joannes Franciscus Hague et Anna Theresia Vandenberghe proles nata est heri vesperi hora decima.

Bruges : acte de mariage tiré des registres de la paroisse Saint-Sauveur (2^{ème} portion) en 1785

Vigesima sexta septembris anni Millesimi septingentesimi octogesimi quinti ter proclamati contraxerunt matrimonium **Philippus Allaert** in hac portione natus et habitans aetatis viginti sex annorum et **Catharina Minet**, ex Sa Walburgis nata Bruxellis in Sⁱ Nicolai aetatis triginta trium annorum Testes fuerunt Simon Allaert avunculus sponsi et Josephus van Speybrouck habitans in hac civitates. (Signé) Philippus Allaert, Catherine Minet, Joseph Van Speybroeck, Simon Allaert, J.S. Van Coquelaere, past S.Salv.

Bruxelles : acte d'inhumation tiré des registres de la paroisse Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles en 1775

« 30 (november 1775) *sepultus est in cameterio nostro Andreas Minet maritus Clara (sic) Josepha Van Heymbeek* ».

²⁰ Archives de la ville de Bruxelles, « *Preuven der Geslachten* », (voyez l'inventaire de Charles Pergameni, « *Les archives historiques de la Ville de Bruxelles. Notices et inventaires* », Bruxelles, 1943), registre n° 3351, f° 99 à 166, comprenant essentiellement des copies d'actes authentiques pour chaque degré de la filiation jusqu'à un partage de l'année 1504 relatif à « *Jan Spijsken sone Jans dien hij hadde van wijlen jouffrouw Margrieten Bogaerts geheeten van der Smissen* ».

Bruxelles : acte de décès Caroline Van Heymbeek en 1800

Acte de décès n° 2008 : « Aujourd'hui, vingt quatre messidor de l'an huit de la République française à deux heures et demie de relevée par-devant moi Joseph Fourmaux adj. au Maire, Membre de l'Administration municipale de la Commune et Canton de Bruxelles, Chef-Lieu du Département de la Dyle, élu pour recevoir les Actes destinés à constater les Naissances et Décès des citoyens sont comparus en la Maison commune Georges Nicolas Drugman âgé de quarante cinq ans, Directeur du grand hospice civil établi en cette commune et Joseph Barjon âgé de trente cinq ans, inspecteur des infirmes au dit hospice, tous deux y domiciliés lesquels m'ont déclaré que Caroline Van Heijembeek âgée de soixante sept ans native de Ganshoren est morte le vingt deux messidor (*le 11 juillet 1800*) à une heure de relevée au dit hospice. D'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du Décès de ladite Caroline Van Heijembeek et j'en ai dressé le présent Acte que Georges Nicolas Drugman et Joseph Barjon ont signé avec moi. Fait en la Maison commune de Bruxelles, les jour, mois et an ci-dessus. (signé) GN Drugman l'ainé, Barjon, J : fourmaux ».

Bruges : actes de baptême tirés des registres de la paroisse Saint-Sauveur en 1786 et 1787

Vigesima sexta septembris anni Millesimi septingentesimi octogesimi sexti hora octava vespertina natus et patridie sub conditione baptisatus est **Joannes Franciscus** filius legitimus **Philippi Allaert** nati in hac portione A° 1759 et **Catharina Minet** natae Bruxellis in Sⁱ Nicolai A° 1752 Baptisatus erat à francisca Pire obstetrica. Susceperunt Joannes Oosterlinck et Anna Maria De Vestel habitantes in hac civitate (signé) Philippus Allaert, Anna Mary Devestel, Francisca Pire, hac X est signatura Joannis Oosterlinck non scribante.

Quarta die octobris anni Millesimi septingentesimi octogesimi septani medio duodecima nocturna natus et 6^a hujus Baptisatus est **Franciscus Jacobus** filius legitimus **Philippi Allaert** nati in hac portione A° 1759 et de **Catharina Minet** natae Bruxellis in Sⁱ Nicolai A° 1752 Susceperunt Franciscus Minet avunculus proles habitans Gandavi et anna Maria De Vestel hic habitans (signé) Philippus allaert, François Minet, Anna Marij de Vestel, J.S. Van Coquelaere, Past. S.Salv.

Gand : acte de baptême tiré des registres de la paroisse Saint-Jacques à Gand pour Jean Joseph Allaert en 1789

Vigesima quarta julii 1789 baptizati **Joannem Josephum** filium **Philippi Jacobi Allaert** ex St Salvatoris Brugis et **Catharina Josepha Minet** ex St Nicolai Bruxellis conjugum habitantium via Keijsers dreve natum ibidem hodie hora media prima pomeridiana susceperunt Joannes Baptista Coquette

habitans in hac et Maria Josepha Sijletters habitans in St Bavonis Susceptora non scribet (Signé) Philippus Allaert, Coquette.

Gand : acte de mariage de Jean Joseph Allaert à Jeanne Pétronille Van Hecke en 1809

Du onze octobre mil huit cent neuf à dix heures du matin

Acte de mariage de **Jean Joseph Allaert**, âgé de vingt ans, né en cette ville le 24 juillet mil sept cent quatre vingt neuf, y domicilié chez ses parents, rue St Esprit section de la réunion, ferblantier, fils de **Philippe Jaques**, cordonnier, et de **Catherine Josephe Minet**, mineur mais à cette fin autorisé par son dit père ci présent de contracter le présent mariage,

Et de **Jeanne Petronille Van Hecke**, âgée de vingt sept ans, aussi née en cette ville le vingt un juillet mil sept cent quatre vingt deux, y domiciliée rue dite Tinnepotstraetjen, section de la fraternité, blanchisseuse, fille de feu **Jean** et d'**Anne Françoise Eijlbroeck**, dentellière en cette ville, majeure et assistée de sa dite mère laquelle nous a déclaré que sa dite fille lui a fait sa demande respectueuse voulue par la loi.

L'acte préliminaire est extrait du registre des publications de mariage faites en cette ville le premier et huit de ce mois et affiché aux termes de la loi sans opposition,

Des actes de naissance des dits époux respectivement vingt huit du mois dernier, le tout en forme,

De tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public aux termes de la loi,

Les dits époux présents ont déclarés prendre en mariage l'un **Jeanne Petronille Van Hecke**, l'autre **Jean Joseph Allaert**, en présence de Pierre François Vanhoute, âgé de quarante ans, tisserand, Ange Deman, âgé de trente huit ans, cordonnier, oncle maternel par alliance et beau-frère de l'épouse, Bernard Duhan, âgé de cinquante quatre ans, aussi cordonnier, et Marc Vijnke, âgé de cinquante trois ans, maçon, tous domiciliés en cette ville,

Après quoi, moi François Verhegghen adjoint délégué pour exercer les fonctions d'officier public, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage,

Et à l'époux, son père, la mère de l'épouse, Jean François Vanhoute et Marc Vincke, signé avec moi les deux autres témoins ont déclaré ne le savoir de même que l'épouse.

(Signé) Jan J. Allaert, Philippus Jacobus Allaert, Marcus Vincke, Anae Fran Heijlbroeck, P.F. Vanhoute, Verhegghen.

Gand : acte de mariage de Pierre François Morel à Catherine Jeanne Allaert en 1837

Acte de mariage n° 84.

In het jaer achtienhonderd zeven en dertig den negensten februarij ten tien uren voormiddag voor ons ondergeteken Schepen belast met het uijtoeffenen van het ambt van burgemeester der stad Gent, provincie Oostvlaanderen, doenden de functien van officier van den burgerlijke stand zijn gecompareerd **Petrus Franciscus Morel**, meesterknecht eenes fabriek, geboren binnen deze stad en er wonende in de Molenaerstraete, oud twee en vijftig jaeren, weduwnaar van Barbara Jacoba de Clerck, meerderjarigen zoon van de overleden **Franciscus** en van **Joanna Rosseel**, welkens doodsattesten van dezen zijn overgebracht door ons voorgelezen en met de exhibant gearapheerde en wat zijn vader en moederlijke voorouders betreft heeft deze comparant ons met de hier naar genoemde getuygen onder eed verklart dat wel zij hem kennen zij allen niet weten waer of wanner de zelve zouden overleden zijn ofte waer zij hunne laetste woonplaets hebben gehad.

En **Catharina Joanna Allaert**, fabriekwerkster, oud omtrent vijf en twintig jaeren, geboren binnen deze stad en er wonende bij hare ouders op den Grijsberg, meerderjarige dochter van **Joannes Josephus**, blikslager, ten dezen present en consenterende en van **Joanna Petronilla Van Hecke**,

Welke comparanten ons hebben aenzocht over te gaen tot de voltrekking van het huwelijk onder hun beraemd en waer van de afkondigingen zijn gedaen geweest en gevolge de wet de negen en twintigsten januarij leest en vijf aen deze 's middags en geene tegenkantingen ons tegen dat huwelijk kenbaer gemaekt zijnde hegt doende op hun verzoek hebben wy na gedane voorlezing van het zesde kapittel van den titel rakende het huwelijk van den burgerlijken wetboek aen party gevraegd of zij elkanderen verstaen te nemen voor man en vrouw elk van hun beurtelings geantwoord hebbende dat ja, verklaere wy uyt naem van de wet dat **Petrus Franciscus Morel** en **Catharina Joanna Allaert** door den huwelijk band vereenigd zijn.

Van alle welke wy hebben opgesteld den tegenwoordigen akt ter presentie van Joannes Bruylant oud zeven en vijftig jaren, agent van politie, Carolus Van Waeyenberghe, oud acht en twintig jaren, broodbakker, Joannes Campe, oud dry en dertig jaren, glazemaker en Joannes Vermandel, oud vier en vijftig jaren schoenmaker, alle geene familie, zoo verklaerd en ...nende binnen deze stad welken wij na gedane voorlezing met den bruydegom, de vader van de bruyd, en de twee eerste getuygen hebben ondertekend alle de andere verklarende niet te kunnen schrijven als ongeleerd zijnde (Signé) PF Morel, JJ Allaert, Bruylant, C V.Waeyenberghe, illisible.

Renaix : acte de mariage de Théodore Duhaut Marie Jeanne Morel en 1860

Acte de mariage n° 14.

L'an mil huit cent soixante le premier février à quatre heures après midi
Par devant nous Charles Alexandre Snoeck échevin officier de l'état civil de la ville de Renaix, arrondissement d'Audenarde, province de la Flandre orientale, sont comparu **Théodore Duhaut** âgé de vingt sept ans, domestique, domicilié à Renaix y né le 14 mars mil huit cent trente trois comme il conste de son acte

de naissance, fils majeur et célibataire de **François Duhaut** âgé de soixante sept ans, et **Antoinette Belyn** âgée de septante ans, marchands ambulants, domiciliés à Renaix ici présent et consentant au mariage de leur fils d'une part ;

Et **Marie Jeanne Morel**, âgée de vingt deux ans, ouvrière de fabrique, née à Gand le premier mai mil huit cent trente sept y domiciliée de droit et demeurant à Renaix, fille majeure et célibataire de **Jean François Morel**, âgé de septante six ans, sans profession, et de **Catherine Jeanne Allaert**, âgée de quarante huit ans, ménagère, domiciliée à Gand, consentant au mariage de son fils (sic) par acte passé devant maître Denobele notaire à Gand le trente un janvier mil huit cent soixante dûment enregistré audit Gand d'autre part ;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux dont les publications ont été faites à Gand et à Renaix pour la première fois le dimanche vingt deux janvier à l'heure de midi mil huit cent soixante et pour la seconde fois le dimanche vingt neuf janvier à l'heure de midi mil huit cent soixante, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition après leur avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du certificat délivré au futur époux par Monsieur le Gouverneur de cette province et dont il conste qu'il a satisfait à ses obligations en ce qui concerne la milice nationale, et du chapitre six, titre cinq intitulé « du mariage », avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que **Théodore Duhaut** et **Marie Jeanne Morel** sont unis par le mariage lequel mariage a été célébré publiquement en la maison commune de Renaix de tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Désiré Wauters âgé de vingt huit ans, Ferdinand Wauters âgé de vingt deux ans, cordonniers, Frédéric Vancoppenol âgé de quarante deux ans, cabaretier, et Eugène Hantson, âgé de vingt neuf ans, écrivain, tous domiciliés à Renaix, non parents ni alliés des époux, les contractants, le père et la mère de l'époux, ont déclaré ne savoir écrire ni signer comme illettrés, et les quatre témoins ont conjointement avec nous signé le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture et toutes les pièces produites et ci-dessus mentionnées été paraphées par nous et resteront annexées au présent acte.

(Signé) D. Wauters, F. Wauters, E. Hantson, F. Vancoppenolle, C.A. Snoeck.

Renaix : acte de décès de Marie Jeanne Morel en 1897

Acte de décès n° 252.

L'an mil huit cent nonante sept, le vingt neuf septembre à neuf heures du matin, par devant nous Oswald Ponette, bourgmestre officier de l'état civil de la ville de Renaix ont comparu **Théodore Duhaut** âgé de soixante quatre ans journalier, et Auguste Hantson âgé de vingt huit ans employé, domiciliés à Renaix, dont le premier est l'époux et le second non parent ni allié de la décédée, lesquels nous ont déclaré que **Marie Jeanne Morel** âgée de soixante

ans cinq mois ménagère née à Gand et domiciliée à Renaix fille de **Pierre François Morel** et de **Catherine Jeanne Allaert** décédés à Gand épouse de Théodore Duhaut susnommé est décédée hier vingt huit septembre à sept heure du soir en sa demeure à Renaix cinquième section, le premier comparant a déclaré ne savoir signer comme illettré et le second a signé avec nous le présent acte après lecture. (Signé) A.Hantson, Oswald Ponette.

Renaix : acte de mariage d'Albert Duhaut à Marie Zoé Vanherpen en 1899

Acte de mariage n° 22.

L'an mil huit cent nonante neuf le dix sept février à onze heures du matin par devant nous Oswald Ponette, Bourgmestre, officier de l'état civil de la ville de Renaix ont comparu **Albert Edmond Duhaut** âgé de vingt et un ans dix mois ouvrier teinturier domicilié à Renaix y né le vingt trois mars mil huit cent septante sept comme il conste de son acte de naissance, fils majeur et célibataire de **Théodore Duhaut** âgé de soixante quatre ans, ouvrier teinturier, domicilié à Renaix, ici présent et consentant au mariage de son fils et de **Marie Morelle** décédée à Renaix le 28 septembre mil huit cent nonante sept d'une part, et **Marie Zoé Vanherpen** âgée de vingt deux ans sept mois, épouleeuse, domiciliée à Renaix y née le treize juillet mil huit cent septante six comme il conste de son acte de naissance, fille majeure et célibataire de **Adolphe Vanherpen**, âgé de quarante deux ans, aide-maçon, et de **Victorine Fouquet** âgée de quarante cinq ans, ménagère, domiciliés à Renaix , ici présents et consentants au mariage de leur fille d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux dont la publication a été faite par affiche apposée devant la principale porte antérieure de la maison commune de Renaix le dimanche cinq février mil huit cent nonante neuf à l'heure de midi, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur réquisition après leur avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du certificat délivré au futur époux par Monsieur le Gouverneur de la Flandre orientale et dont il conste qu'il a satisfait à ses obligations en ce qui concerne la milice nationale et du chapitre six titre cinq du code civil intitulé « Du mariage », avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que **Albert Edmond Duhaut** et **Marie Zoé Vanherpen** sont unis par le mariage, lequel mariage a été célébré publiquement en la maison commune de Renaix, de tout quoi nous avons dressé le présent acte de mariage , toujours en présence non interrompue de Théophile Vanenis, âgé de vingt huit ans, Oscar Dewaele, âgé de trente deux ans, Théodule Dewaele, âgé de vingt neuf ans, cordonniers, et Auguste Hantson, âgé de trente ans, employé, tous quatre domiciliés à Renaix non parents ni alliés des époux, témoins à ce requis par les contractants, le contractant, le père du contractant, la mère de la contractante, et le premier témoin ont déclaré ne savoir signer comme illettrés, la contractante, le père de la contractante et les trois derniers témoins ont

conjointement avec nous signé le présent acte de mariage après lecture ont toutes les pièces produites et ci-dessus mentionnées été paraphées par la contractante et par nous et resteront annexées au présent acte. (Signé) Zoé Vanherpen, Adolphe Vanherpen, A.Hantson, O.Dewaele, T.Dewaele, Oswald Ponette

Renaix : acte de naissance de Georges Duhaut en 1912

Acte n° 252.

L'an mil neuf cent douze, le seize août à onze heures du matin, par devant nous Oscar Delghust, Officier de l'Etat-Civil de la ville de Renaix, a comparu **Albert Edmond Duhaut**, cocher, âgé de trente cinq ans, né à Renaix y domicilié troisième section, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né à Renaix ce jourd'hui à trois heures du matin de lui déclarant et de son épouse **Marie Zoé Vanherpen**, âgée de trente six ans, ménagère, née et domiciliée à Renaix et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de **Georges Fernand**, dont acte dressé sur le champ en présence de Benoît Arijs, âgé de trente quatre ans, agent de police et Oscar Dewaele, âgé de quarante cinq ans, domiciliés à Renaix première et troisième section, témoins requis par le comparant lequel a (signé avec les té : je dis) déclaré ne savoir signer comme illettré et les deux témoins ont signé avec nous le présent acte de naissance après lecture. (Signé) O.Dewaele, Arys B., O.Delghust.

Heule : extrait d'acte de mariage de Georges Duhaut et Clara Nuyttens en 1936

Extrait daté du 7 décembre 1946

Gemeente Heule (West-Vlaanderen) Getrokken uit de registers van den Burgerlijken Stand : Huwelijksuittreksel

Ten jare negentien honderd zes en dertig op tien Januari zijn te Heule in den echt getreden :

DUHAUT GEORGES FERNAND, geboren te Ronse den zestienden Oogst negentien honderd en twaalf, zoon van Albert Edmond Duhaut en van Marie Zoe Vanherpen, ter eenre

EN

CLARA RACHELLE NUYTENS, geboren te Heule den tweeden Maart negentien honderd dertien, dochter van Camillius Henricus Nuyttens en van Silvia Adronia Monserez, ter anderen.

Voor gelijkvorming uittreksel, Heule, den 7.12.46
De Ambtenaar van den Burgerlijken Stand.

Renaix : acte de mariage de Xavier Thomaes et de Jacqueline Duhaut en 1957

Acte de mariage n° 165.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le trente décembre à neuf heures, Nous Josephus Alphonsus Cornelissen, Echevin délégué, Officier de l'Etat civil de la ville de Renaix, après avoir accompli les formalités prescrites par les articles quarante-quatre, septante à septante-six du Code civil et par l'article quatre-vingt-neuf de la loi du quinze juin mil neuf cent cinquante et un sur la milice, modifié par l'article quarante-sept de la loi du cinq juillet mil neuf cent cinquante-sept le recrutement et les obligations de service, après avoir reçu séparément des contractants la déclaration de se prendre pour mari et pour femme, avons prononcé au nom de la loi que sont unis par le mariage, célébré publiquement à l'Hôtel de Ville, après publication légale faite sans opposition à Renaix du dimanche quinze décembre au vingt-quatre décembre mil neuf cent cinquante sept : **Xavier Léon Euphrasie Marie Thomaes**, employé, né à Renaix le six décembre mil neuf cent vingt-six, y domicilié et résidant, fils majeur célibataire de **Oscar Antoine Thomaes**, industriel, âgé de cinquante-cinq ans, et de **Elisabeth Marguerite Pauline Marie Josèphe Cambier**, sans profession, âgée de cinquante-cinq ans, domiciliés et résidant à Renaix d'une part ; et **Jacqueline Alice Marguerite Duhaut**, sans profession, née à Renaix le treize août mil neuf cent trente-sept, domiciliée de droit à Bruxelles et résidant en fait à Renaix, fille mineure, célibataire de **Georges Fernand Duhaut**, employé, âgé de quarante-cinq ans, domicilié et résidant à Bruxelles, et de **Clara Rachelle Nuyttens**, commerçante, âgée de quarante-quatre ans, domiciliée de droit à Bruxelles et résidant en fait à Renaix, ici présents et consentant au mariage de leur fille, d'autre part,

Les futurs époux nous ont déclaré que leurs conventions matrimoniales ont été reçues le vingt-trois décembre mil neuf cent cinquante-sept par devant le Notaire Marcel Saey à Renaix,

Dont acte dressé sur-le-champ en présence de Oscar Jean Camille Léon Marie Thomaes, employé, âgé de trente-deux ans, domicilié et résidant à Renaix, frère du contractant et de Henri Theofiel Germain Lecluyse, négociant, âgé de trente-sept ans, domicilié et résidant à Courtrai, cousin de la contractante, témoins à ce requis par les contractants.

A près lecture, Nous avons signé le présent acte avec les contractants, le père et la mère de la contractante et les deux témoins.

(Signé) J.Duhaut, Thomaes, Nuyttens Clara, G.Duhaut, H.Lecluyse, Thomaes, A Cornelissen

Renaix : acte de mariage de Frédéric Thomaes et de Marie-Claire Lodefier en 1989

Op veertien juli negentienhonderd negenentachtig, te negen uur, Wij, Yves Deworm, schepen, ter vervanging van Orphale Crucke, Burgemeester,

ambtenaar van de Burgerlijke Stand van de Stad Ronse, na te hebben vastgesteld dat het voorgenomen huwelijk van navermelde partijen zonder verzet is afgekondigd te Ronse en te Anderlecht op vijftwintig juni negentienhonderd negentachtig en tevens met inachtneming van de artikelen 70,74 en 75 van het Burgerlijk Wetboek, hebben de verklaring ontvangen van de partijen, de ene na de andere, dat zij elkaar aannemen tot echtgenoten en hebben daarna in naam van de Wet uitgesproken dat door de echt zijn verbonden : **Frédéric Ephrem Alida Marie Thomaes**, geboren te Ronse op een maart negentienhonderd tweeënzestig, woonachtig en verblijvende te Ronse, Wodecqstraat 33C5, ongehuwd, meerderjarige zoon van **Xavier Léon Euphrasie Marie Thomaes** en van **Jacqueline Alice Marguerite Duhaut**, beiden woonachtig te Ronse,

En,

Marie-Claire Anne Thérèse Lodefier, geboren te Ukkel op vierentwintig juni negentienhonderd drieënzestig, woonachtig en verblijvende te Anderlecht, Dokter Zamenhoflaan 12/9, ongehuwd, meerderjarige dochter van **Jean Joseph Léopold Lodefier** en van **Monique Maria Gerarda Vereecken**, beiden woonachtig te Anderlecht,

Waarvan akte, onmiddellijk opgesteld, in bijzijn van de getuigen : Christophe Georges Elisabeth Marie Thomaes, negentwintig jaar, woonachtig te Ronse, broer van de bruidegom en van Eric Jozef Pierre Margareta Marie Van der Straten, vierendertig jaar, woonachtig te Ronse, schoonbroer van de bruidegom.

Na voorlezing tekenen de comparanten en getuigen met Ons.

(Signé) MC Lodefier, Thomaes, C.Thomaes, E.Van der Straten, Y.Deworm.

Transcription pro parte de la déclaration de succession de François Albert Joseph Minet (frère de Catherine Josèphe Minet).

Archives de l'Etat à Anderlecht, Enregistrement et Domaines, Arr. Bruxelles, n° 13008, Succession d'Albert Joseph (sic) Minet, mort à Bruxelles le 11 mai 1837, Date du dépôt de la déclaration : le 22 septembre 1837.

Extraits :

Le soussigné Martin Mertens, rentier, demeurant à Bruxelles, Vieux Marché aux Porcs, section quatre, numéro 339 ancien, et 5 nouveau, où il fait élection de domicile, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire dudit défunt, nommé à cette fonction par le testament de ce dernier reçu par le notaire Sacasain, résidant à Bruxelles, le dix huit mars mil huit cent trente un, enregistré le vingt mai mil huit cent trente sept,

Déclare que Monsieur **Albert Joseph** (sic pour François Albert Joseph) **Minet**, veuf de **Marie Thérèse Brassinne**, est décédé le onze mai mil huit cent trente

sept à Bruxelles, Marché aux Herbes, section 5, numéro 1054 ancien et 46 nouveau, où il a eu son dernier domicile,

Que sa succession se compose comme suit, Savoir

Actif (...) (...) (des immeubles, etc. et deux actions de la Société Générale de Belgique (!))

Passif (...)

Aux termes des dispositions testamentaires faites par le défunt devant le notaire Bastin résidant à Bruxelles le vingt neuf mars 1800 treize, enregistrées le seize mai mil huit cent trente sept, modifiées par acte sous seing privé en date du trente août mil huit cent vingt sept, enregistré le quinze mai dernier, cette succession se trouve dévolue, Savoir,

Pour un tiers à **Jean Joseph Allard** (*sic pour Allaert*), ferblantier, demeurant à Gand, neveu du défunt comme fils de feu Catherine Minet, qui était sa sœur, et de Philippe Allard (*sic pour Allaert*),

Pour une autre tiers, Anne Marie Brassinne, épouse de François Deweuwe (?), marchand de papiers, domiciliées à Bruxelles, sœur germaine de l'épouse du défunt,

Et pour le dernier tiers, aux descendants de Catherine Brassinne, sœur germaine de la femme du défunt, décédée épouse de Jean Joseph Hermant, et nommés (?), Savoir : Jean Joseph Hermant, journalier, demeurant à Villers la Ville, canton de Genappe, François Joseph Hermant, cabaretier, demeurant à Wavre, Anne Marie Hermant épouse de Pierre Antoine Gits (?) jardinier, demeurant à Wavre, Elisabeth Hermant épouse d'Henri Joseph Libert, marchand de bestiaux, demeurant à Wavre, Antoine Lessaisse (?) fils mineur d'Antoine Lessaisse, ébéniste, demeurant à Gembloux, et de feu dame Joséphine Hermant, et chacun d'eux pour une égale quotité dans le dit tiers soit un cinquième,

Le legs de six mille trois cent quarante neuf francs vingt centimes fait par le défunt aux termes de son testament olographe ci-dessus rappelé est recueilli, Savoir : 1° Anne Catherine Mataigne, épouse de Jean Lemarc (?), rentière, demeurant à Bruxelles, rue Terre Neuve, 2° Robertine Antoinette Mataigne, veuve de Philippe Sablon (?) demeurant à Wavre, 3° Joséphine Mataigne, épouse de Joseph Barré, demeurant à Wavre, 4° Charles Constant Mataigne, secrétaire de la régence de Wavre, quatre enfants vivants, délaissés par Marie Joséphe Brassinne, décédée, sœur de la femme dudit Sieur Minet,

Si ledit sieur Minet était décédé ab intestat, il aurait pour seul et unique héritier son neveu le sieur Allard (*sic pour Allaert*) précédemment nommé.

Son décès n'a donné lieu à aucune dévolution de fidéi-commis mais il s'est opéré une cessation d'usufruit au profit des susdits héritiers et dans les mêmes quotités sur la moitié indivise de deux maisons situées à Bruxelles, Marché aux Herbes, section cinq, n° 1054 et 1055 anciens, lequel usufruit avait été légué au **sieur Minet** par son épouse **Marie Thérèse Brassinne**, décédée le trente janvier mil huit cent trente et un aux termes d'un testament (illisible) à la déclaration qui a été déposée de la succession de cette dernière.

Bruxelles, le 10 septembre 1800 trente sept,

(signé) Mertens

Précisions concernant François Albert Joseph Minet

Baptême à Bruxelles (paroisse Saint-Nicolas) : 20 maij (1759) baptizatus est **Franciscus Albertus Josephus** filius **Andrea Minet** et **Carolina Joseph van Heijmbeke** conjugum quem susceperunt Joannes Franciscus Hague et Anna Theresia Vandenberghen proles nata est heri vesperi hora decima.

Mariage à Bruxelles : acte de mariage n° 170, du 9 ventôse an X (28 février 1802) : extraits : Mariage de **François Albert Joseph Minet**, 42 ans, 9 mois, né à Bruxelles, l'an 1759, le 20 de mai, orfèvre, demeurant en cette ville rue du Capitole, section 7, n° 571, fils majeur des feus **André Minet** et **Caroline Josèphe Van Heymbeke**, son épouse,

Et **Marie Thérèse Josèphe Brassinne**, 30 ans, 9 mois, née à Wavre l'an 1771, le 5 d'avril, demeurant Marché aux Herbes, section 5, n° 1041, fille majeure des feus **Jacques Brassinne** et **Jeanne Marie Thérèse Mottaert**,

En présence de Pierre Gabriel Dutalis, 47 ans, orfèvre, rue du Capitole, section 8, Jean Baptiste Depret, 47 ans, orfèvre, Marché aux Poulets, section 5, Louis Depret, 22 ans, orfèvre, idem, Nicolas Joseph De Launoy, 32 ans, orfèvre, rue des Carrières, section 7.

Décès à Bruxelles, acte de décès n° 1849 du 12 mai 1837 : extraits : Décès de **François Albert Joseph Minet**, rentier, mort le 11 du mois à 4 h. du matin, 72 (?) ans, 11 mois, 21 jours, né à Bruxelles, et y domicilié Marché aux Herbes, veuf de **Marie Thérèse Josèphe Brassinne**, fils d'**André Minet** et de **Caroline Josèphe Vanheybeke**, sur déclaration de Jean-François De Weuwe (?), beau-frère, marchand, 49 ans, et François Albert De Weuwe (?) (neveu), marchand, âgé de 29 ans.